

SÉANCE LUNDI 8 JUILLET 2013

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 8 juillet 2013 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis.

Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier et que la mairesse étant absente le Conseil va procéder à la nomination d'un président pour la présente séance.

2013-07-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Nomination d'un président de la séance du Conseil.
- 3) Ordre du jour.
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2013.
- 5) Adoption registre de chèques de juin 2013.
- 6) Règlements d'urbanisme – 2013-03, 2013-04 et 2013-05.
- 7) Protocole d'entente sur l'utilisation au sous-sol de l'édifice St-Hugues.
- 8) Antenne cellulaire.
- 9) Entente de délégation de constats – Ville de Mont-Laurier.
- 10) Déclaration de dépenses – Parc Linéaire.
- 11) Lumière de rue – chemin de l'Église – Route 117.
- 12) Soutien à Lac-Mégantic – Croix-Rouge.
- 13) Manne du jour – subvention.
- 14) Commission Scolaire – Taxation.
- 15) Caravane de l'environnement.
- 16) Correspondance & information.
- 17) Période de questions.
- 18) Levée de la séance.

Adoptée

2013-07-02

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :
De nommer Monsieur Jean Lamontagne comme président de la présente séance du conseil.

Adoptée

2013-07-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2013 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2013-07-04

ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DU MOIS DE JUIN 2013

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre de chèques du mois de juin 2013 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1300264 à C1300322, totalisant 87 827.71\$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2013;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1300153 à P1300159 (élus) totalisant 3 450.10\$ et les numéros P1300148 à P1300152 et P1300160 à P1300181 (employés) totalisant 11 919.01\$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2013;

Adoptée

2013-07-05

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2002-03 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Saguay a adopté le règlement numéro 2002-03 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le règlement 2002-03 relatif à la construction est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements :

- 2003-01 Le 8 septembre 2003
- 2007-03 le 29 mars 2007;
- 2011-03 le 13 juin 2011;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Saguay est régie par la Loi *sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2002-03 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 6 mai 2013;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

Qu'il soit ordonné, statué et décrété d'adopter le règlement #2013-03 modifiant le règlement numéro 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.

Adoptée

2013-07-06

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2002-05 RELATIF AU ZONAGE**

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Saguay a adopté le règlement numéro 2002-05 relatif au zonage;

ATTENDU que le règlement 2002-05 relatif au zonage est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements numéros;

- 2003-02 le 8 septembre 2003;
- 2007-04 le 29 mars 2007;
- 2011-04 le 13 juin 2011;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Saguay est régie par la Loi *sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1) et que les articles du règlement numéro 2002-05 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 6 mai 2013;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2013.

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée le 27 juin 2013.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

Qu'il soit ordonné, statué et décrété d'adopter le règlement 2013-04 modifiant le règlement numéro 2002-05 relatif au zonage.

Adoptée

2013-07-07

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2002-07 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Saguay a adopté le règlement numéro 2002-07 relatif à la construction;

ATTENDU que le règlement 2002-07 relatif à la construction est entré en vigueur le 10 juillet 2002;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Saguay est régie par la Loi *sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1) et que les articles du règlement numéro 2002-07 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 6 mai 2013;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

Qu'il soit ordonné, statué et décrété d'adopter le règlement 2013-05 modifiant le règlement numéro 2002-07 relatif à la construction.

Adoptée

2013-07-08

**PROTOCOLE D'ENTENTE SUR L'UTILISATION DU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE
ST-HUGUES**

ATTENDU que le Club FADOQ de Lac-Saguay est un organisme sans but lucratif;

ATTENDU qu'elle réalise et produit une multitude d'activités pour les aînés et autres;

ATTENDU qu'elle contribue au bien-être de la communauté;

ATTENDU que ses revenus sont aléatoires;

ATTENDU que la Municipalité subventionne plusieurs autres organismes
communautaire;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Saguay est propriétaire unique de l'église St-Hugues.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Germain

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

D'accepter le protocole d'entente ci-attaché à être ratifié par la Municipalité et le Club FADOQ
de Lac-Saguay.

Adoptée

2013-07-09

ANTENNE CELLULAIRE

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Lac-Saguay désire qu'une antenne soit installée sur le territoire
afin de desservir sa population en totalité avec un service de téléphonie cellulaire et que des
copies soient envoyées aux Affaires Municipales du Québec, la MRC d'Antoine-Labelle et au
Député de Labelle.

Adoptée

2013-07-10

**RETRAIT À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION
DES CONSTATS ET D'INFRACTIONS ÉMIS EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS
MUNICIPAUX OU EN VERTU DU CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

ATTENDU que l'adoption du règlement 419 de la MRC d'Antoine-Labelle, autorisant la
conclusion d'une entente portant sur la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la
compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU que la résolution de la Ville de Mont-Laurier (résolution 12-09-662) laquelle
acceptait de prolonger l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des
constats et d'infractions émis en application des règlements municipaux ou en vertu du Code
de sécurité routière jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, afin de permettre à la MRC d'Antoine-
Labelle de compléter ses démarches d'implantation de sa cour municipale;

ATTENDU que tous les documents requis pour l'établissement de la cour municipale de la
MRC d'Antoine-Labelle ont été transmis au Ministère de la Justice afin d'obtenir
incessamment le décret officialisant la création de la cour municipale de la MRC d'Antoine-
Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis

Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Lac-Saguay informe la Ville de Mont-Laurier qu'elle désire mettre fin
définitivement à l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats
et d'infractions émis en application des règlements municipaux ou en vertu du Code de
sécurité routière, et ce, dès l'obtention par la MRC d'Antoine-Labelle de son décret de
création quant à sa cour municipale, ou au plus tard, le 31 décembre 2013.

Adoptée

2013-07-11

DÉCLARATION DES DÉPENSES SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire le P'tit train du Nord – section de la Municipalité de Lac-Saguay fait partie de la Route Verte no.2;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, finance 1 500\$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50% des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT QUE sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et créatives (SISR) par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- les dépenses reliées aux activités hivernales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

D'adopter la déclaration des dépenses telle que présentée à l'annexe : Déclaration des dépenses – été - « 2013 » - Parc linéaire le P'tit Train du Nord au montant de 1 650.\$.

Adoptée

2013-07-12

LUMIÈRE DE RUE - CHEMIN DE L'ÉGLISE – ROUTE 117

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre

Appuyé par le conseiller Marcel Dubé

Et résolu à l'unanimité :

De demander à Hydro Québec l'installation d'une lumière de rue au coin du chemin de l'Église et de la Route 117.

Adoptée

2013-07-13

SOUTIEN À LAC-MÉGANTIC – CROIX-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité :

D'envoyer une somme de 50.00\$ à la Croix-Rouge pour un soutien à la Municipalité de Lac-Mégantic.

Adoptée

2013-07-14

MANNE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé

Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une somme de 50.00\$ à Manne du Jour pour apporter une aide financière dans une situation précaire.

Adoptée

2013-07-15

COMMISSION SCOLAIRE - TAXATION

ATTENDU que le Budget de la Commission scolaire Pierre-Neveu a déjà été adopté et qu'il apparaît des hausses de taxes substantielles pour notre milieu.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la Première ministre et au ministre des Finances de revoir le mode de financement des commissions scolaires afin d'établir un système équitable de taxation et de péréquation et de transmettre cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans les plus brefs délais pour éviter une crise sans précédent.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution à notre député, Monsieur Sylvain Pagé et à la FCSQ.

Adoptée

2013-07-16

CARAVANE DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De demander à Tricentris au nom de toutes les municipalités de la MRC la subvention dont nous avons droit soit (25 sous par habitant) pour le projet dans les écoles Caravane de l'environnement pour sensibiliser les jeunes à plus récupérer dans les cafétérias.

Adoptée

2013-07-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 :37h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2013-07-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse